



**Entre**  
AUTOMNE 2015

**Vous et Nous**

Journal d'information intercommunale



Page 2

# Une rentrée en nouveautés

**UNE DIGUE CONTRE LES INONDATIONS**

Page 4

**DES ATELIERS INDEPENDANTS POUR LES ARTISANS**

Page 5

**DOSSIER**

**ENTRE THUE ET MUE PRÉPARE SON DEVENIR**

Page 6-7



Communauté de Communes

**ENTRE THUE ET MUE**



## ► L'HEURE DE LA RENTRÉE A SONNÉ

**Certains serrent fort la main de leur parent**, d'autres rient à l'idée de retrouver leurs copains... Les 1 310 élèves, de la maternelle à l'élémentaire, scolarisés dans les dix écoles de la CdC (pour six groupes scolaires) ont fait leur rentrée le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Si la majorité des enfants étudient dans leur commune, certains vont à l'école grâce au service de bus. Chaque midi, environ 1 000 enfants fréquentent les sept restaurants scolaires répartis sur le territoire intercommunal. La fermeture d'une classe élémentaire à Saint-Manvieu-Norrey et à Cairon a été confirmée.

## ► Un nouveau restaurant

**Les écoliers et les agents de l'école maternelle à Saint-Manvieu-Norrey** bénéficient d'un nouveau restaurant scolaire, inauguré en juin dernier. Situé dans l'enceinte de l'école (à Norrey), il met un terme à la période où ceux qui mangeaient à la cantine prenaient le bus pour aller déjeuner. D'une capacité supérieure à 60 places, il a coûté 365 200 € HT (dont 192 000 € HT à la charge de la CdC).



Il accueillera les enfants pour la restauration scolaire du midi et pour la garderie et les activités périscolaires, le matin et le soir.

## ► Quatre classes et un self neufs



**Depuis la rentrée, 350 enfants déjeunent au self aménagé sur le site scolaire à Bretteville-l'Orgueilleuse.**

Après la démolition de préfabriqués, quatre nouvelles classes ont été

construites. Deux pour l'école élémentaire et deux pour l'école maternelle. Elles permettront aux deux écoles de libérer les bibliothèques investies par les classes. Dans cette opération, la Communauté de Communes a investi environ 642 000 € HT (sur un total de 840 000 € HT).

## ► LES ENTREPRISES À LA FÊTE

**C'est une première !** Le 19 juin dernier, la Communauté de Communes a convié les entreprises du territoire à un déjeuner-rencontre, sous un chapiteau proche des locaux de la CdC. Cette initiative fait suite à la démarche de la commission « Économie et Emploi » pour mieux répondre aux



besoins des entreprises, dont celui de pouvoir faire connaissance et échanger entre elles. Une cinquantaine d'entreprises et au total près de

130 personnes ont répondu à l'invitation. Face à ce succès et aux souhaits des participants, une deuxième édition aura lieu l'an prochain.



## ÇA CHANGE

- Une digue pour lutter contre les inondations 4
- Moins de déchets ménagers, moins de taxe ! 4
- Assainissement non collectif : des aides pour vous mettre aux normes 4
- De nouveaux ateliers indépendants sur le Parc d'activités de Cardonville 5

## DOSSIER

Entre Thue et Mue prépare son devenir 6

## FOCUS

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents au chevet des rivières 8

## Éditorial



**Loïc CAVELLE**

Président de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue

## « Vos élus concentrés sur l'action à votre service »

Certains peuvent s'étonner qu'entre deux numéros de votre journal d'information intercommunale, *Entre Vous et Nous*, une période d'un an se soit écoulée.

Vos élus communautaires ont concentré leurs efforts et leurs moyens sur l'action, sur les différents projets et ce numéro vous retrace ce qui s'est passé, ce qui est en cours et à venir.

La Communauté de Communes qui fêtera officiellement ses 15 ans d'existence le 7 décembre prochain, a permis beaucoup de réalisations et les fondateurs peuvent s'en féliciter.

Aujourd'hui, un nouveau tournant se profile avec la loi dite NOTRe publiée le 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui, quoi qu'il arrive, verra la fin de votre Communauté de Communes dans le périmètre que vous connaissez aujourd'hui et cela, dès le 31 décembre 2016, soit dans un peu plus d'un an. 2017 marquera donc le début d'une nouvelle période et de nouvelles évolutions.

Néanmoins, vos élus poursuivent leur action à votre service, assurent et assureront la continuité du service public et ce numéro vous présente le travail dans différents domaines : économie et emploi, espace et aménagement du territoire, éducation, infrastructures et équipements, le tout avec le souci absolu de la maîtrise des dépenses publiques.

La Communauté de Communes, qui est citée dans ce journal sous le sigle CdC, s'est aussi dotée d'un nouveau site internet. Si vous souhaitez réagir, sur ce journal ou sur l'action entreprise, vous pouvez le faire dans la rubrique « contact ».

Vos élus se tiennent bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugerez nécessaire.

Bonne lecture !

ENTRE VOUS ET NOUS – Automne 2015

Directeur de publication : Loïc Cavellec

Comité de lecture : L. Cavellec, B. Turbatte, J. Virlovet, C. Lechevallier, E. Blandin, G. Maresq,

M. Lafont, J.-J. Fabre, J.-P. Daniel, J. Landemaine, W. Kopec, E. Gueroult, A. Bruand

Photographies et illustrations : aprim-caen.fr

Communauté de Communes « Entre Thue et Mue » • (sauf mentions)

Rédaction et mise en page : aprim-caen.fr

Impression : IMB

Tirage : 6 000 exemplaires.

ISSN 2425-214X



Communauté de Communes

## ENTRE THUE ET MUE

Parc d'activités de Cardonville  
8, avenue de la Stèle  
14740 Bretteville l'Orgueilleuse  
Tél. 02 31 26 84 76  
Fax 02 31 26 23 06  
www.entrethueetmue.com  
siegecdc@entrethueetmue.com

### LES 13 COMMUNES DE LA CdC

• Bretteville-l'Orgueilleuse • Brouay • Cairon • Cheux • Lasson • Le Fresne-Camilly • Le Mesnil-Patry • Putot-en-Bessin • Rosel • Rots • Saint-Manvieu-Norrey • Sainte-Croix-Grand-Tonne • Secqueville-en-Bessin

## NOTEZ-LE !

### Un site d'infos pratiques

La CdC a un nouveau site Internet depuis la rentrée. Sur **entrethueetmue.com**, les particuliers trouvent toute l'actualité et des informations pratiques au quotidien (équipements, commerces, écoles, associations, etc), tandis qu'un volet « Entreprendre et travailler » renseigne les entreprises et les salariés sur tout ce

qui concerne l'emploi, l'immobilier d'entreprises, les projets en cours...

Parmi les nouvelles fonctionnalités, la rubrique « Agenda des manifestations » est alimentée et mise à jour par chacune des communes de la CdC.

> **En savoir +**  
**entrethueetmue.com**



## Inondations

# Une digue pour lutter contre les inondations

**Sa construction fait partie des aménagements prévus pour diminuer les risques d'inondations en amont et aval de la RN13.**

1982, 2003 et, plus récemment, en 2013 : Bretteville-l'Orgueilleuse a déjà eu à subir d'importantes inondations. Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes mène une réflexion pour prévenir et limiter ces risques, en particulier en cas de fortes intempéries.

La construction d'une diguette, en bordure de la RN13, est le principal dispositif d'un plan qui prévoit une douzaine d'aménagements doux (fosses, haies, mares, etc.) sur l'ensemble du bassin versant du Chironne. Constitué en argile, haut de 1,60 m et long de 250 m, l'ouvrage pourra retenir 17 000 m<sup>3</sup> d'eau. Les travaux ont débuté en septembre, pour une durée

d'un mois. Le montant du projet, qui s'élève à 75 000 €, a reçu l'aide de l'Europe (FEDER) à hauteur de 30 000 €. « Notre volonté est désormais d'aller au bout des aménagements envisagés, explique Michel Lafont, vice-président d'Entre Thue

et Mue, en charge de l'Espace et de l'aménagement du territoire. *Dans les mois à venir, des réunions de concertation seront organisées dans cette perspective avec les propriétaires et exploitants des terrains concernés* ».



L'ouvrage pourra retenir 17 000 m<sup>3</sup> d'eau.

## Ordures ménagères

# Moins de déchets, moins de taxe !

**La taxe sur les ordures ménagères prend désormais en compte le volume de vos déchets... pour mieux vous aider à les réduire.**

Chaque année, la Communauté de Communes consacre 1,2 million d'euros à la collecte et au traitement des déchets. Jusqu'en 2015, la taxe sur les ordures ménagères était uniquement calculée sur la valeur locative des logements.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, elle prend désormais en compte également la taille du bac mis à disposition de chaque logement, en vue d'inciter ses habitants à réduire leurs déchets.

Le compostage ou l'achat de produits en vrac ou sans emballage sont autant de petits gestes qui, au quotidien, vous aideront à faire du bien à la planète... et à votre porte-monnaie !



> **POUR OPTER POUR UN BAC PLUS PETIT, adressez-vous au Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de Creully, au 02.31.80.42.27 ou à [sidomcreully@orange.fr](mailto:sidomcreully@orange.fr)**

## Assainissement non collectif

# Des aides pour vous mettre aux normes

Sur 720 installations d'assainissement individuel recensées sur le territoire, 80 % ne sont plus aux normes... Les particuliers concernés peuvent bénéficier d'une aide afin de réaliser les travaux nécessaires. Celle-ci peut aller jusqu'à 60 % du montant des travaux et 10 450 € maximum. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) d'Entre Thue et Mue, en place depuis 2011, vous accompagne dans le montage de votre dossier et dépose collectivement les demandes auprès de l'Agence de l'Eau.

> **POUR TOUTE DEMANDE, contactez le référent SPANC de votre commune.**

## Économie & emploi

# Nouveaux ateliers indépendants

**La SHEMA lance la commercialisation d'un programme de sept ateliers non mitoyens sur le Parc d'activités de Cardonville à Bretteville-l'Orgueilleuse.**



Le programme comprend sept bâtiments individuels de 182 à 352 m<sup>2</sup>.

« De nombreuses entreprises sont aujourd'hui à la recherche de petites parcelles avec des locaux livrés clés-en main », observe Érick Blandin, vice-président de la CdC, en charge de la commission « Économie et Emploi ». Leur demande va pouvoir être satisfaite.

La SHEMA lance la commercialisation de bâtiments neufs de 182 à 352 m<sup>2</sup>, sans mitoyenneté, sur 7 parcelles, à partir de 185 000 € HT. Chaque parcelle comprend un atelier individuel livré brut

d'une hauteur de 5,5 mètres, équipé d'une porte sectionnelle et d'un châssis vitré en façade (bureaux, showroom et accueil), et dispose de six places de stationnement. Les bâtiments, à l'architecture contemporaine, répondent aux nouvelles normes énergétiques et environnementales. L'entretien des espaces verts sera géré par un prestataire afin d'assurer une qualité constante des lieux.

La Communauté de Communes réfléchit par ailleurs à acquérir l'un de ces bâtiments pour le proposer à la location.

La mise en œuvre de ce nouveau programme immobilier devrait renforcer le dynamisme de l'espace Cardonville qui abrite déjà quelques 350 emplois.

Le nouvel échangeur du Hamel, qui permettra un accès direct dans la zone depuis la RN13, devrait quant à lui voir le jour en 2017.

> EN SAVOIR PLUS SUR [shema.fr](http://shema.fr)

## EN DEUX MOTS

### « Une belle visibilité »

Il y a dix ans, Jérôme Leplongeon était l'un des premiers à s'installer sur le Parc d'activités de Cardonville. Auparavant, l'entrepreneur, spécialisé dans la peinture intérieure et extérieure de bâtiments individuels ou collectifs, privés ou professionnels, devait faire la navette entre son bureau, chez lui, et son atelier à Mondéville. Quand l'espace Cardonville voit le jour, il saisit l'opportunité. « C'était près de Caen, bien placé en bordure de la RN13 et pour un coût qui restait raisonnable », explique-t-il.

Dans le bâtiment de 300 m<sup>2</sup> qu'elle a fait construire, l'entreprise Leplongeon a pu aménager un showroom. Auprès des particuliers, « nous avons gagné une belle visibilité et pu développer notre clientèle sur le Bessin ».



Jérôme Leplongeon était l'un des premiers à s'installer sur le parc d'activités de Cardonville, il y a dix ans.

## BON À SAVOIR

**Plus de créneaux pour les « nounous »**



La CdC dispose de deux Relais d'Assistantes Maternelles animés par des professionnelles. Le RAM Sud regroupe 53 assistants maternels et le RAM Nord 84. Dans le cadre de sa politique Petite Enfance et pour répondre aux besoins des familles, la collectivité étend l'ouverture du RAM Sud avec davantage de créneaux en début de semaine pour profiter de cet espace de rencontre, d'information et d'échange (réunions thématiques, ateliers d'éveil...). Le RAM Nord intègrera le futur Centre de Loisirs Sans Hébergement à Rots (lire ci-dessous). Juste à temps pour fêter ses dix ans d'existence.

### Le Centre de loisirs à Rots livré à la fin de l'année



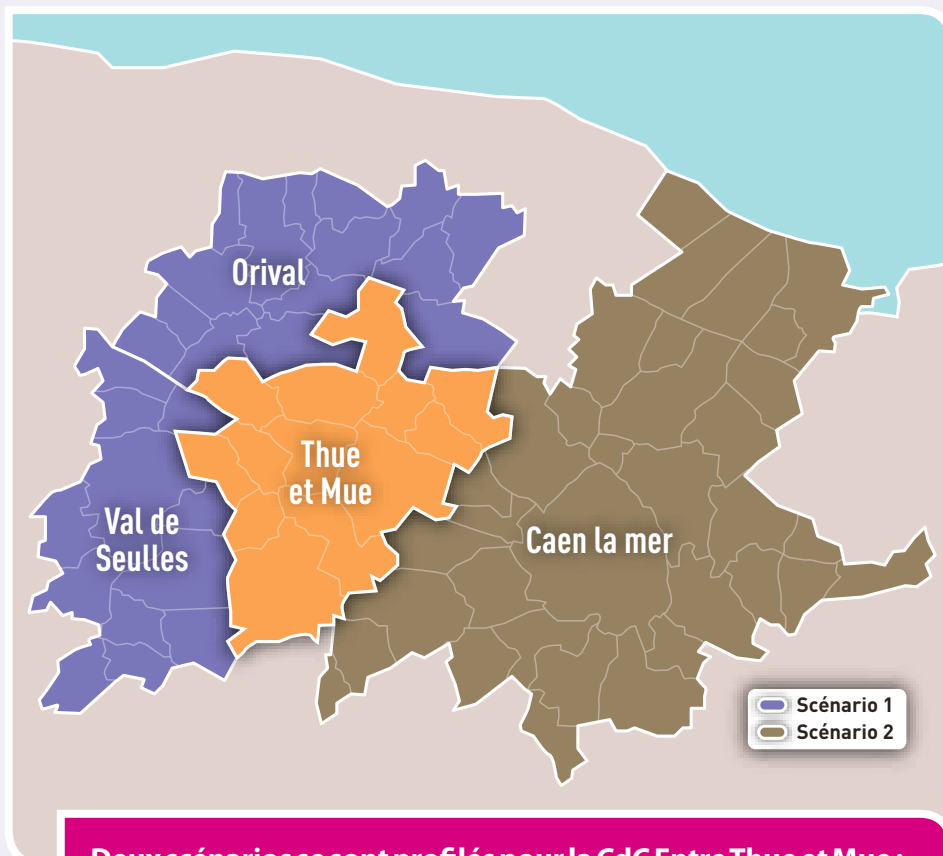
Un nouveau Centre de Loisirs Sans Hébergement d'une capacité d'accueil de 80 enfants est en cours de construction à Rots. Autour d'un jardin pédagogique central, le bâtiment de 600 m<sup>2</sup> comprend deux ailes : petite enfance et enfance. Les activités périscolaires et extrascolaires y seront également regroupées ainsi que le RAM. Sur un total de 1,4 million d'euros, la CdC participe à son financement à hauteur de 400 000 €. Son ouverture est prévue en début d'année 2016.

### Cantine et garderie : des nouveaux tarifs plus justes

Depuis la rentrée, la nouvelle grille tarifaire des restaurants scolaires et des garderies s'appuie sur le revenu des familles (quotient familial). Ce nouveau barème, plus juste et équitable, doit faire baisser sensiblement les dépenses des foyers modestes. Afin de déterminer le tarif des prestations, la grille est désormais divisée en quatre tranches. La distinction maternelle et élémentaire est maintenue.

# Entre Thue et Mue prépare son

**La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) impose un nouveau mode de fonctionnement des collectivités, en particulier des intercommunalités. Deux scénarios ont été présentés à la Communauté de Communes Entre Thue et Mue.**



**Deux scénarios se sont profilés pour la CdC Entre Thue et Mue : un rapprochement avec Caen la mer ou une fusion avec les Communautés de Communes Orival et Val de Seulles.**

Avec ses 36 000 communes, 2 600 Communautés de Communes, 101 départements et 22 régions, l'administration territoriale française est l'une des plus complexes d'Europe. Dans une logique de rationalisation des dépenses publiques, une nouvelle organisation est imposée aux collectivités dans le cadre de la loi NOTRe, publiée le 7 août 2015. La nouvelle carte des régions et les élections de décembre

prochain en sont une première illustration. Mais la loi NOTRe renforce aussi le rôle des intercommunalités, à qui elle demande de se fédérer davantage. Leur bassin

de population devra désormais atteindre un minimum de 15 000 habitants. Elles sont également invitées à mener une réflexion pour optimiser leur mode de fonctionnement tout en garantissant un service de proximité et de qualité à la population. Parallèlement, et dans le même esprit, depuis 2010, la loi sur la Réforme des Collectivités Territo-

riales ouvre la possibilité aux communes de se regrouper pour constituer des « communes nouvelles ».

### Une décision du Préfet

Dans ce contexte, les élus de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue mènent une réflexion depuis plusieurs mois. Une étude a été confiée à un cabinet indépendant début 2015. Ses experts ont analysé au peigne fin toutes les données propres au territoire et à son environnement pour établir deux scénarios. Ces orientations ont été présentées en bureau communautaire le 11 septembre, en présence de tous les maires de la CdC, puis le 17 septembre à l'ensemble des 187 élus du territoire d'Entre Thue et Mue. Dans le premier cas de figure, c'est un rapprochement de la Communauté



**Quel que soit le scénario retenu, les élus d'Entre Thue et Mue veulent garantir à la population un niveau de services et d'équipements de proximité et de qualité.**

# devenir

de Communes avec ses voisines Orival (7 700 habitants) et Val de Seulles (5 600 habitants) qui est proposé. Dans le second cas, c'est avec Caen la mer dans la perspective d'une Communauté Urbaine.

Les communes auront à délibérer avant la décision du Préfet qui arrêtera la nouvelle carte des intercommunalités du Calvados en mars 2016. Dans les deux cas, « *c'est bien l'intérêt général des habitants et du territoire et la volonté de garantir et de développer des services publics de qualité et de proximité qui guidera toujours notre réflexion* », soulignent Loïc Cavellec et Béatrice Turbatte, président et première vice-présidente de la CdC.

Si le sort de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue sera donc fixé au printemps, tous les changements découlant de la nouvelle organisation ne seront pas connus avant plusieurs mois, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une information régulière sera délivrée tout au long de l'évolution du projet.

## LA QUESTION

### Qui prend la décision ?

*Si le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux effectuent des suggestions et émettent des avis, c'est le Préfet qui prendra la décision de tel ou tel scénario. Vos élus, qui ont reçu mandat de votre part, ont largement débattu pour faire la meilleure suggestion entre le 7 août (date de la publication de la Loi) et le 25 septembre (date de remise des suggestions au Préfet).*

**Vous pouvez réagir dans la rubrique contact du site internet [entrethueetmue.com](http://entrethueetmue.com)**



Les 187 élus du territoire de la CdC ont été conviés à une présentation des deux scénarios le 17 septembre à Rots.

## Le Conseil Communautaire favorable à un rapprochement avec Caen la mer

Après les différents débats qui ont pu avoir lieu au sein des treize conseils municipaux du territoire, le Conseil Communautaire d'Entre Thue et Mue s'est prononcé favorablement, en session publique le jeudi 24 septembre 2015, pour un rapprochement avec Caen la mer. Si la décision finale appartient au Préfet, vos élus locaux ont souhaité lui transmettre leur préférence. Il convient maintenant d'attendre le choix définitif qui sera effectué et de préparer les conditions de ce rapprochement.

## Entre Thue et Mue déjà dans Caen Normandie Métropole

**Dans le cadre de la naissance d'une seule et grande Normandie se pose la question de la place des villes majeures et du réseau des villes dites secondaires.** Début 2015, douze intercommunalités, dont la CdC Entre Thue et Mue, ont constitué avec la Communauté d'Agglomération Caen la mer, le socle d'un pôle métropolitain baptisé Caen Normandie Métropole. Animé par un syndicat constitué d'élus, il permet notamment d'établir un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Cinq nouvelles Communautés de Communes du Calvados et de la Manche sont venues rejoindre le pôle métropolitain en juillet 2015. D'autres collectivités devraient leur emboîter le pas fin octobre.

Pour Loïc Cavellec et Béatrice Turbatte, président et vice-présidente de la CdC Entre Thue et Mue, « *cette union constitue une véritable chance de donner davantage d'ampleur et de visibilité à la Normandie de l'Ouest* ».

Environnement

# Rivières sous protection

**Depuis 2009, le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA) restaure et entretient les cours d'eau du bassin versant de la Seulles. Présentation.**

© SMSA



Les techniciens du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents sont à disposition des riverains pour les conseiller.

**La rivière est vivante.** Mal entretenue, son lit s'obstrue, ses berges s'affaissent, sa végétation se meurt. Conséquences : des risques d'inondations accrus, une détérioration de la qualité de l'eau et des atteintes à la biodiversité...

Sur le bassin versant de la Seulles – 420 km<sup>2</sup> entre Bayeux et Caen – le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses

Affluents (SMSA) surveille très attentivement les 200 km de cours d'eau qui le parcourent. En ligne de mire : « *Les embâcles qui gênent la circulation de l'eau, des troncs d'arbres qui peuvent abîmer les ouvrages sur leur passage, le bétail qui finit par détruire les berges à force de les piétiner...* », détaille Flavien Tellier, technicien du SMSA.

### 140 km de rivière déjà réhabilités

Né en 2009, sur les bases du Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Seulles créé en 1986, le SMSA compte aujourd'hui

14 collectivités adhérentes - dont la Communauté de Communes Entre Thue et Mue (lire l'encadré). Missions : évaluer l'état des cours d'eau, mettre en œuvre un programme de réhabilitation, suivre et encadrer les travaux. « *Notre premier programme, établi pour 5 ans, a déjà permis de réhabiliter 140 km de cours d'eau sur 38 communes, pour un montant d'1,2 million d'euros* », affiche Flavien Tellier. Il a été rejoint, en 2014, par un second technicien, Sébastien Mauger, dans la perspective de l'agrandissement du SMSA au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec l'arrivée d'Aunay Caumont Intercom. « *Cela va étendre le périmètre d'actions du syndicat à l'ensemble du bassin versant de la Seulles, permettant une plus grande logique dans la programmation des travaux* ».

### Les riverains prennent le relais

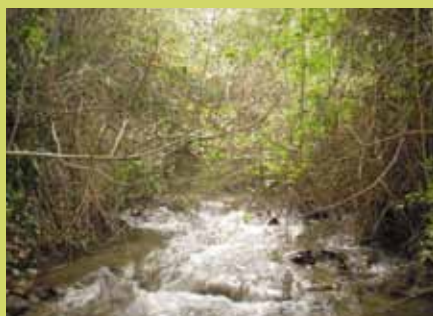
Les cours d'eau déjà réhabilités feront, eux, l'objet d'une nouvelle phase d'entretien dans les mois à venir. Le SMSA passera ensuite le relais aux riverains <sup>(1)</sup>. « *Un débroussaillage raisonné tous les deux ans peut suffire. Il ne faut pas non plus couper à blanc, afin de préserver la diversité des espèces et la variété des âges* ». Le syndicat et ses deux techniciens restent à leur écoute, pour répondre à leurs questions et les conseiller sur les bons gestes à adopter... Ça coule de source.

<sup>(1)</sup> Les riverains sont légalement responsables de l'entretien des cours d'eau non domaniaux, de la berge jusqu'au milieu du lit (article L215-14 du code de l'environnement).

## SMSA, mode d'emploi

Le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents compte 14 collectivités adhérentes : les Communautés de Communes Entre Thue et Mue, Orival, Val de Seulles et Villers Bocage Intercom, et 10 communes, soit 61 communes au total. Il sera rejoint, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, par Aunay Caumont Intercom. Le SMSA est présidé par Jean-Louis Lebouteiller (maire d'Audrieu et président de la Communauté de Communes du Val de Seulles) et administré par un comité syndical composé de 26 élus titulaires, élus des collectivités adhérentes. Son fonctionnement budgétaire est assuré par les cotisations des collectivités et les subventions de ses partenaires, principalement l'Agence de l'Eau, la Région Basse-Normandie et le Conseil départemental du Calvados.

## AVANT >>>>>>> APRÈS



La Mue avant et après l'entretien effectué par le Syndicat.